



Règlement DragoRun

ARTICLE 1 - Organisation de la DragoRun

La DragoRun est organisée par La Maison Pour Tous avec le soutien de L'Entente Poitiers Athlé 86 (club affilié FFA n°086055).

ARTICLE 2 - Epreuve - parcours

Course à pied de type urbaine d'environ 10kms inscrite au calendrier des courses hors stade. Le parcours présente une boucle de 10 kms environ.

L'épreuve empruntera parfois des courts passages ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code la route. L'organisation mettra en place des signaleurs à toutes les intersections de route.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident. La plupart des sites et sentiers étant communaux, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

ARTICLE 3 - Participants

L'épreuve est ouverte aux enfants, licenciés ou non de 3 à 12 ans et à tous les coureurs licenciés ou non hommes, femmes et à partir de la catégorie cadet (16 ans).

ARTICLE 4 - Date et horaires

30 Mai 2026

Départ sur le Parking de Terre de Dragons

Horaires :

- Course Adultes : Départ à 17h

Nous appliquerons les recommandations sanitaires au moment de la course.

ARTICLE 5 - Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu aux arrivées.

ARTICLE 6 - Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet vers notre prestataire inscription.

Elles seront limitées à 500 coureurs et 300 marcheurs

Aucune inscription ne sera acceptée sans dépôt du Pass Prévention Santé, communément dénommé PPS (<https://pps.athle.fr/> ou d'une licence acceptée par la réglementation des courses hors stade. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Pour les marcheurs, nous ne demandons pas de certificat médical, mais nous invitons chaque personne à consulter son médecin pour vérifier son état de forme physique.

Le tarif est de :

- 12 € pour les coureurs du 10kms (avec dossard et classement)
 - 5 € pour les marcheurs
 - 2 € pour les enfants

ARTICLE 7 - Remise des dossards

La remise des dossards se fera :

- le Vendredi 29 mai de 16h à 18h00 au magasin « Les Foulées », 30 avenue de la Loge 86440 MIGNE AUXANCES
- Le Samedi 30 Mai , dès 14h00 et jusqu'à votre départ

Nous appliquerons les recommandations sanitaires au moment de la course.

Il n'y aura pas de consigne sur place.

ARTICLE 8 - Responsabilité et assurances

L'association organisatrice « La Maison Pour Tous de Civaux » est couverte par une police d'assurance en responsabilité civile souscrite auprès de SMACL. Les coureurs non licenciés devront être couverts par une assurance personnelle individuelle accident.

ARTICLE 9 - Récompenses

Seront récompensés à la fin de l'épreuve, les 3 premier(e)s du classement hommes et femmes

ARTICLE 10 - Sécurité

Assurée par des signaleurs sur le parcours. Assistance médicale assurée par une équipe de secouristes.

ARTICLE 11 - Droit à l'image

Les participants autorisent tacitement l'organisation à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de leur participation.

ARTICLE 12 - Abandons

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un signaleur ou à l'arrivée afin de remettre son dossard et sa puce.

ARTICLE 13 - Courses enfants

Les distances proposées sont pour les enfants nés entre :

- Enfants de 3 à 5 ans : environ 300 mètres (15h45)
- Enfants de 6 à 7 ans : environ 1 000 mètres (16h)
- Plus de 8 ans : environ 1500 mètres (16h30)

Inscription : 2 € et sur place le jour de la course avec une autorisation parentale (lien).
Nous ne demandons pas de certificat médical.

Départ : arche au parking Terres de Dragons

Un gouter sera offert à chaque participant.